ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 64717

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le fait que, selon les indicateurs de l'INSEE, les écarts économiques entre la région Ile-de-France et les autres régions françaises n'ont cessé de se creuser entre 1982 et aujourd'hui. Il souhaite savoir ce que cette situation lui inspire et les dispositions envisagées pour remédier à ce déséquilibre.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux écarts économiques entre la région Ile-de-France et les autres régions françaises. L'analyse du dernier recensement montre des signes encourageants en matière de rééquilibrage territorial. On constate ainsi que la région Ile-de-France a connu entre 1990 et 1999 un solde migratoire parmi les plus négatifs de ces 30 dernières années alors que bon nombre de régions ont encore amélioré leur attractivité. Ces tendances prolongent celles constatées depuis une vingtaine d'années qui montrent que démographiquement la part de la région capitale se stabilise et que la plupart des métropoles d'équilibre ont connu des croissances plus rapides que celle de l'agglomération parisienne. De même, en terme d'emploi, les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest qui ont été longtemps marquées par un retard de développement par rapport au reste du territoire, ont été parmi les premières bénéficiaires des créations d'emplois constatées entre 1990 et 1999. Malgré ces signes encourageants, il est néanmoins vrai que les écarts économiques, mesurés en terme de PIB par habitant, entre l'Ile-de-France et les premières autres régions françaises restent importants. L'Ile-de-France demeure d'ailleurs parmi les premières régions économiques mondiales. Même si l'analyse des disparités ne saurait se réduire à celle du PIB, l'effort de rééquilibrage dans la répartition des grandes fonctions supérieures sur le territoire doit se poursuivre. A l'occasion du dernier CIADT (comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire), le Gouvernement a établi un bilan de la politique d'implantation des emplois publics sur le territoire qui montre que depuis 1997 plus de 70 délocalisations d'organismes publics ont été décidées qui concernent plus de 15 000 emplois, près de 20 000 emplois ayant été transférés entre 1990 et 1999. Les contrats de plan, qui ont été signés pour la période 2000-2006, traduisent cette même volonté, par exemple dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette orientation de longue durée sous-tend également les choix exprimés par les schémas de services collectifs qui seront publiés dans les semaines qui viennent après une longue phase de concertation.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64717
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE64717

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juillet 2001, page 4331
Réponse publiée le : 14 janvier 2002, page 168